

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du Mardi 4 AVRIL 2018

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres Commission : BALDINO CATALDO – BECHET PATRICE - TOUILLON JEAN FRANCOIS

Infos Commission : Vous pouvez joindre la Commission

Le lundi de 10h à 15h30. Tél : 04 76 26 82 95

Courriers : Destinés à la CDTIS sont à adresser à: terrains@isere.fff.fr

Courriers envoyés :

- **MAIRIES** : CROLLES - ST EGREVE – ST JOSEPH de RIVIERE
- **CLUBS** : CROLLES FC – DEUX ROCHERS -
- **LAURA FOOT** : Rapport Visite Gymnase P BEGHIN

Courriers reçus :

- **LAURA FOOT** :
- **MAIRIES** : BIZONNES - ECLOSE BADINIÈRES – IZEAUX – MENS

INSTALLATION SPORTIVE : - Saint Jean de SOUDAIN – Stade GERIFONDIÈRE 1 – NNI 384010101

Installation Classée Niveau 4 jusqu'au 26/07/2026

- Saint Jean de SOUDAIN – stade GERIFONDIÈRE 2 – NNI 384010102 – installation Classée Niveau

FOOT à 11 SYE jusqu'au 11/11/2024

- GRENOBLE - Stade des ALPES – NNI 381850101 – Installation Classée Niveau 1 jusqu'au 04/02/2028

ECLAIRAGE : Confirmation de Classement Fédéral

IZEAUX – Complexe sportif au GENON – NNI 381940101 – Niveau E5 – 226lux – CU0.75 – Em/EM 0.44 - (26/03/2020)

AOSTE – Stade Municipal – NNI 380120101 – Niveau E5 – 186lux- CU 0.75 – Em/EM0.56 - (19/03/2020)

A prévoir :

- Le VERSOUD (sem 13) - GIERES (reporté) –
- En planification : DOMARIN (12/04), ST GEORGES D'ESPERANCHE(09/04) – VEZERONCE (16/04)

LA MURETTE (23/04) -

Informations à tous les Clubs et Propriétaires d'Installations Sportives.

Suite à accident non volontaire, un joueur a été projeté et a chuté lors d'une action de jeu sur une main courante en béton avec des angles. Le joueur a eu une blessure très grave.

Pour cela, il est important de noter les deux points suivants :

- 1) Une zone de dégagement de 2.50m minimum est obligatoire en périphérie de l'aire de jeu (lignes de touche). Distance entre le bord extérieur de la ligne de touche et le point le plus avancé côté main courante.
- 2) La protection de l'aire de jeu est constituée par une main courante périphérique totale

(Ht 1 à 1.10m). Dans tous les cas, les éléments la constituant ne doivent présenter aucun danger (Arêtes vives, Aspérités, etc..) sur toutes les surfaces.
 Conseils : Les clubs qui jouent sur des aires de jeu ne correspondant pas à la Réglementation en vigueur des Terrains et Installations Sportives sont priés de se rapprocher de la CDTIS et d'en informer le propriétaire de l'installation (Mairie, Collectivité..).
 Ad mail ci-dessus

Rappel : Installations Sportives : Dans le cas d'intempéries avec des aires de jeux impraticables, utilisé le ou les terrains de replis à votre disposition. Article 40 des RG District de l'ISERE.

Ci-dessous liste des Terrains et Installations Sportives dont la confirmation de classement doit être effectuée **en 2017/2018**.

La CDTIS prendra rendez-vous avec les Clubs, les Mairies et/ou les Collectivité concernés.

CROLLES	Stade de la DENT	381400102	Niveau 5SYE	Visite le 03/05
ST JOSEPH de RIVIERE	Stade MUNICIPAL	384050101	Niveau 5	Visite le 24/04
ST BARTHELEMY de SECHILLENNE	Stade MUNICIPAL	3836400101	Niveau 5	Mairie à contacter
ST MARTIN D'HERES	Stade AUGUSTE DELAUNE	384210201	Niveau 5 SYE	RDV le 29/03/18 CDTIS
SEYSSINET PARISSET	Stade JOSEPH GUETAT 3	384850103	Niveau 5 SYE	Avt le 29/05/2018
VIZILLE	Stade du CES	385620101	Niveau 5S	Avt le 11/05/2018
COUBLEVIE	Stade Plan Menu EST 2	381330102	Niveau FOOT à SYE	Avt le 05/06/2018
FROGES	Complexe Sportif OLIVIER GIROUD	381750101	Niveau 5	Avt le 08/07/2018
RIVES	Stade CHARVET	383370102	Niveau 5	Avt le 13/09/2018
NIVOLAS VERMELLE	Stade Municipal	382760101	Niveau 5	Avt le 15/09/2018



Présents : Michel MUFFAT-JOLY – Guy CHASSIGNEU – Jacques RAYMOND

Courriers: CHABONS – CROLLES - ECLOSE BADINIÈRES – GIERES - MENS – NOTRE DAME de MESSAGE

Information

Les dispositifs du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour la saison 2017/2018 sont ouverts. Ils concernent les chapitres de l'Emploi, de l'Équipement, du Transport et de la Formation.

Cahier des charges et mode d'emploi.

Avant de déposer un projet, les clubs amateurs sont invités à se rapprocher du District pour se renseigner sur la politique de subvention locale et bénéficier d'une aide pour la mettre en place.

Le FAFA vise à poursuivre les efforts en matière de structuration des clubs amateurs à travers quatre orientations majeures: la professionnalisation des clubs (Emploi) – l'amélioration de l'encadrement (Formation) – l'amélioration des installations (Équipement) et le déplacement des équipes de jeunes (Transport).

Orientations du DISTRICT sur l'aide sollicitée :

- « Dossier Équipement ».

Suite à l'enveloppe attribuée au District de l'ISERE, concernant le chapitre « Équipement », nous partons sur le principe d'aider les clubs et/ou collectivités, avec une mise en avant sur la Sécurisation des Installations.

Les dossiers déjà déposés et en cours, correspondent aujourd'hui à l'enveloppe attribuée pour 2017/2018.

IMPORTANT :

A compter du 22 Mars 2018, aucun nouveau dossier ne pourra être retenu pour la période (2017/2018).

Pour tout nouveau dossier à créer ou à déposer, prendre contact avec les Responsables de la Commission FAFA pour suite à donner.

- « Dossier Transport »

Dernière minute : Par l'intermédiaire de ce dispositif, la F.F.F souhaite accompagner la mise en place de projets d'équipements visant à améliorer le transport des licenciés(es).

Pour les clubs qui le souhaitent le plan de financement de projets d'acquisition de véhicules de transport est encore possible pour **un seul dossier pour notre District.**

Les clubs intéressés doivent prendre contact avec les Responsables de la Commission FAFA.